

Université Mohammed Premier Oujda Maroc Université Abdou Moumouni Niamey Niger



ACCORD DE VOLONTE DE COLLABORATION ENTRE L'UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER – OUJDA, MAROC ET L'UNIVERSITE ABDOU-MOUMOUNI - NIAMEY, NIGER

CONSIDERANT

- L'importance des liens historiques d'amitié et d'échanges entre le Maroc et le Niger
- La volonté des deux universités de développer des relations de collaborations pour dynamiser leur coopération universitaire,

L'Université Mohamed Premier – Oujda, Maroc, représentée par M. Mohammed BENKADDOUR, Président de l'Université ; d'une part,

ET

L'Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger, représentée par M. Habibou ABARCHI, Recteur de l'Université, d'autre part,

CONVIENNENT

Premièrement

Que les deux parties acceptent de collaborer par la signature d'une convention cadre qui régit les relations entre les deux universités.

Deuxièmement

Désignent un comité dans chaque université pour l'élaboration d'un projet de convention cadre.

Troisièmement

Fixent un délai de trois mois après la signature de cet accord pour soumettre la convention cadre aux instantes des deux universités pour son approbation.

À Oujda, le . 1 0 MARS 2017

et

A Niamey, le

M. Mohammed BENKADDOUR Président de l'Université Mohammed Premier M. Habibou ABARCHI Recteur de l'Université de Abdou Moumouni de Niamey

1 0 MARS 2017